



COMMISSION EUROPÉENNE

*Bruxelles, le 17.11.2020
C(2020) 8073 final*

Monsieur le Président,

La Commission tient à remercier l'Assemblée nationale pour son avis concernant la relocalisation de la fabrication des médicaments et des principes actifs pharmaceutiques en Europe et en prend note.

La Commission partage la préoccupation de l'Assemblée Nationale quant à la nécessité de garantir à tous, à tout moment et partout en Europe l'accès aux médicaments essentiels. Cet objectif est au cœur de la mission que la Commissaire Stella Kyriakides, en charge de la santé et la sécurité alimentaire, a reçu au début de ce mandat.

La Commission se félicite que l'Assemblée nationale partage son point de vue selon lequel il est nécessaire d'agir au niveau de l'Union européenne. Les suggestions de l'Assemblée nationale sont également en adéquation avec la vision politique définie par la Présidente von der Leyen, dans son discours sur l'État de l'Union le 16 septembre 2020, dans lequel elle a souhaité la mise en place d'une Union européenne de la santé plus forte. La Commission envisagera et analysera les différentes actions à mettre en œuvre au niveau européen dans une Communication sur la stratégie pharmaceutique qui sera publiée avant la fin de cette année. La stratégie proposera notamment des mesures pour répondre au problème récurrent des pénuries de médicaments, mais aussi aux préoccupations concernant la fragilité des chaînes d'approvisionnement.

Plusieurs actions concrètes mentionnées par l'Assemblée nationale dans sa Résolution font également l'objet de toute notre attention, notamment l'extension du mandat de l'Agence européenne des médicaments en matière de coordination des essais cliniques et le suivi de l'approvisionnement en médicaments, la définition commune du terme de « pénurie », l'établissement d'une liste européenne de médicaments essentiels, etc. La Commission a initié cette année une étude sur les pénuries de médicaments dans l'Union européenne qui vise à analyser les raisons principales des pénuries et qui aidera à envisager les réponses les plus adaptées pour les prévenir. La pandémie du COVID-19 a

*M. Richard FERRAND
Président de l'Assemblée nationale
Palais Bourbon
126, rue de l'Université
F-75007 PARIS*

évidemment accentué la nécessité d'une réflexion européenne sur l'accès aux médicaments dans les situations de crises pandémiques transfrontalières.

La Commission prend bonne note des vues de l'Assemblée nationale sur l'autonomie sanitaire et la nécessité de produire en Europe certains médicaments et principes actifs. Il est certainement important d'analyser de manière approfondie les sources et les faiblesses des chaînes d'approvisionnement et d'examiner comment les diversifier et les sécuriser. Le discours sur l'État de l'Union, précité, donne une orientation sur la réponse européenne. La Présidente von der Leyen a souligné la nécessité de créer une réserve stratégique européenne des médicaments et de principes actifs essentiels et la création d'une agence de recherche et de développement biomédical. La Présidente a également souligné l'importance des relations commerciales ouvertes et équitables.

En espérant que ces précisions vous confirment que nous partageons les mêmes préoccupations que l'Assemblée nationale et souhaitons promouvoir des solutions communes et européennes, nous nous réjouissons, par avance, de la poursuite de notre dialogue politique.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre très haute considération.

Maros ŠEFČOVIČ
Vice-président

Stella KYRIAKIDES
Membre de la Commission

